

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(33^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du jeudi 23 octobre 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MESTRE

1. Loi de finances pour 1987 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5261).

Coopération (suite)

MM. Yves Guéna,
Gérard Bordu,
Jean-Marie Daillet,
Alain Vivien.

Réponses de M. Michel Aurillac, ministre de la coopération aux questions de :

MM. Jean-Claude Dalbos, Xavier Deniau, Jean-François Jalkh.

MM. Jacques Sourdille, rapporteur spécial de la commission des finances ; le ministre.

État B

Titre III. - Adoption (p. 5268)

Titre IV (p. 5268)

Amendement n° 75 de M. Arrighi : MM. Pierre Descaves, le rapporteur spécial, André Bellon, rapporteur pour avis

de la commission des affaires étrangères ; le ministre, Alain Vivien, Xavier Deniau. - Retrait.

Adoption du titre IV.

État C

Titres V et VI. - Adoption (p. 5268)

Rappel au règlement (p. 5270)

MM. Alain Vivien, le président.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. Dépôt d'une proposition de loi constitutionnelle (p. 5270).

3. Communication relative à la consultation d'assemblées territoriales de territoires d'outre-mer (p. 5270).

4. Ordre du jour (p. 5270).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MESTRE,
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1987 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987 (nos 363, 395).

COOPÉRATION (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la coopération.

La parole est à M. Yves Guéna.

M. Yves Guéna. Monsieur le ministre de la coopération, mes chers collègues, la France doit-elle avoir une politique africaine ? Depuis vingt-cinq ans que nos territoires africains sont devenus indépendants, tous les gouvernements et tous les présidents ont répondu : oui. C'est tout à fait le sentiment du groupe du R.P.R. au nom duquel je m'exprime à cette tribune.

Pourquoi ? En raison des liens que nous avons avec ces pays, sur le plan tant de l'histoire que de la langue, du cœur et, éventuellement, des intérêts réciproques, mais aussi parce que, vis-à-vis des autres grandes puissances, cela nous donne une sorte d'image de marque. Nos sympathies en Afrique constituent des relais précieux pour tous et notre savoir-faire nous distingue.

Ce n'est pas par hasard si M. Savimbi est aujourd'hui à Paris. Sa visite n'est pas sans poser un problème diplomatique mais présente tout de même, pour nous, un certain intérêt. Ce n'est pas par hasard si M. Goukouni Oueddei s'adresse à nous depuis Tripoli pour dire qu'il voudrait que quelque chose change au Tchad.

Une politique africaine, je crois que nous sommes tous d'accord pour la mener, mais encore faut-il en avoir les moyens.

La coopération n'est pas tout dans cette politique, mais sans elle tout ne serait rien. Avec ce nouveau gouvernement, avec ce ministère de la coopération, avec ce budget, cela commence à prendre tournure. Nous avons donc un ministère propre, un ministère autonome pour la coopération. Dans l'ensemble, la coopération technique et culturelle relève du Quai d'Orsay, mais dans le nouveau gouvernement il a été décidé qu'il y aurait un ministère spécialisé et à part entière pour le premier cercle de nos amis, ceux que l'on appelle maintenant les pays du champ, c'est-à-dire qu'une priorité est donnée à nos anciens territoires, ceux qui sont les plus proches de nous. Je salue d'ailleurs dans ce premier cercle le retour de la Guinée, épuisée par vingt-cinq ans de sécession d'avec la France, par vingt-cinq ans de socialisme à l'africaine.

Et puis, il y a un second cercle, plus large. Je ne cite pas de nouveau les pays qui en font partie puisque notre rapporteur, M. Sourdille, l'a fait avant moi. À mon avis, le grand succès dans ce second cercle, c'est le Zaïre, qui est le plus grand Etat francophone et qui, en toute circonstance, se tourne naturellement vers Paris.

Vous êtes donc à la tête d'un ministère autonome en ce qui concerne la coopération pour ces pays du champ. Ce ministère dispose de moyens importants et, d'ores et déjà, on peut le dire, mieux utilisés que par le passé.

Il est vrai, mais notre rapporteur spécial l'a très clairement « décortiqué », que votre budget n'est pas toujours très lisible au premier abord en raison des changements de structure d'un gouvernement à l'autre.

Je note que l'aide publique totale de la France est en augmentation de 0,9 p. 100, ce qui n'est pas énorme. Quant au ministère de la coopération lui-même, il ne représente que 20 p. 100 de ces crédits, la coopération en général correspondant à 0,54 p. 100 du produit national brut.

Nous sommes bien conscients que ce n'est probablement pas suffisant, mais nous observons qu'il y a une augmentation et que peu de protestations s'élèvent à cet égard. Le temps est révolu de ce slogan ridicule : « La Corrèze plutôt que le Zambèze ».

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Yves Guéna. J'en viens à l'aide multilatérale, qui représente 27 p. 100 de l'aide globale publique de la France. Je me demande si ce n'est pas un peu trop. Pourquoi ?

D'abord, je trouve tout à fait normal - j'espère que personne ne sursautera - qu'une aide soit signée, encore que nous n'ayons pas l'habitude de nous comporter en marchands.

Ensuite, j'estime que l'aide bilatérale est plus efficace. Je suis assez sceptique devant l'action de ces gigantesques organismes internationaux qui dispensent l'aide multilatérale. Cela me fait penser à l'eau qui dans le désert chemine par mille canaux et s'évapore avant d'arriver sur les terrains qu'elle doit fertiliser.

Toutefois, je me dois de corriger un peu ce que je viens de dire car nous devons participer au Programme des Nations unies pour le développement, et notre participation ne doit pas être négligeable car nous sommes la sous le regard des autres membres donateurs et donataires et nous devons préserver notre image de marque.

Monsieur le ministre, nous approuvons la réorientation de vos priorités. Que vous ayez augmenté les crédits du F.A.C. de 50 p. 100, que l'on aille davantage vers les dons et moins vers le système des prêts - même allégés, comme vous l'avez annoncé - de la Caisse centrale de coopération, cela est bien.

J'ai noté aussi, et vous avez répondu sur ce point dans votre intervention, que l'augmentation des crédits du F.A.C. de 50 p. 100 porte sur les autorisations de programme, mais il est naturel que je vous fasse confiance pour les crédits de paiement qui suivront.

Les concours financiers aux Etats, c'est un problème éternel. Je crois pouvoir dire que je le connais depuis au moins vingt-cinq ans. C'est une pratique qui est très discutée et très contestée. En réalité, compte tenu de la situation générale de l'Afrique, compte tenu de la pauvreté de ces Etats, des malheurs qui se sont abattus sur eux, et de la baisse du pétrole qui a touché ceux qui étaient apparemment les plus favorisés, je trouve normal, comme mon collègue M. Sourdille, que dans cette conjoncture défavorable, vous ayez accordé des concours financiers budgétaires à ces Etats.

Vous avez annoncé la pause dans la déflation des effectifs de l'assistance technique. C'était bien naturel, et nous vous approuvons totalement à cet égard. Mais, comme il a été dit

justement, nous avons noté une espèce d'inadéquation entre vos intentions affichées et les faits, c'est-à-dire les chiffres, qui sont têtus, figurant dans votre projet de budget. On relève une insuffisance de 150 millions de francs pour l'assistance technique, de 50 millions de francs pour les bourses. Je sais bien que des possibilités de redéploiement existent dans le titre IV, mais il reste un déficit incompressible qui aboutirait à une déflation nouvelle des effectifs et au maintien de nos bourses au niveau où elles étaient l'année dernière. Or, si nous voulons sauvegarder notre rayonnement, notre culture et notre langue, il ne faut pas qu'il en soit ainsi. Nous souhaitons que vous puissiez surmonter cet obstacle ; je ne doute pas que vous y parviendrez.

Pour terminer, je dirai qu'une politique africaine, pour la France, c'est une présence et une action qui peuvent dépasser le strict cadre de l'assistance technique et économique. Mais vous y êtes impliqué également. Parfois, nous sommes conduits à être plus présents, à la demande même de nos partenaires, d'autant que nous sommes liés à eux par des accords. Quelquefois, c'est simple, comme au Togo ; quelquefois, c'est apparemment inextricable, comme au Tchad. C'est là que le monde observe notre savoir-faire. Finalement, nous n'avons pas si mal agi. Et je ne veux rien dire de ce qui se passe actuellement à Bangui et qui me paraît relever de la souveraineté interne de la République Centrafricaine.

Mais ce sont là des événements inhabituels.

Au nom du groupe R.P.R., je tiens à dire, après avoir entendu, à la fin de la précédente séance, l'intervention de notre collègue du Front national, que la politique de la France en Afrique n'est pas et ne doit pas être celle de la canonnière.

Pour notre coopération, il y a une règle d'or : en Afrique, vous le savez bien, la politique ça va, ça vient, et rien n'a tout à fait la même tonalité que sous nos climats. (*Sourires.*) L'aide technique et financière - je le dis très nettement ici - doit s'appliquer à tous les pays du champ, sans marchandage et sans considération de leurs orientations politiques intérieures. Ça, c'est leur affaire !

M. Pierre Delmer. Très bien !

M. Yves Guéna. C'est sous le bénéfice des observations que je viens de présenter sur l'assistance technique et sur les bourses et que, j'en suis sûr, vous partagez, que le groupe du R.P.R. approuvera votre budget et le votera. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Gérard Bordu.

M. Gérard Bordu. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, développer une grande politique de coopération est indispensable.

D'abord, pour mettre un terme à la famine et à la misère extrême qui frappent le tiers monde. Les chiffres - chacun les connaît - sont accablants : 500 millions d'affamés, 50 millions, dont la moitié d'enfants, meurent de faim chaque année. La vie raccourcie pour un milliard et demi de personnes. Le même nombre n'a pas accès aux soins médicaux, ni à l'éducation.

Cette situation, nous le pensons, n'est pas fatale. Elle résulte, pour partie, de l'héritage colonial. Ce n'est pas un hasard si la carte de la faim recoupe celle des régions colonisées ou qui furent colonisées.

M. Jacques Sourdilhe, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Ce n'est pas vrai !

M. Gérard Bordu. Elle résulte aussi des pratiques actuelles qui sont celles des multinationales, dont on connaît le rôle, et plus généralement de l'impérialisme. Il faut mesurer les conséquences dramatiques de la dette extérieure qui pèse sur ces pays, en particulier en Amérique latine et en Afrique qui comptent plus des deux tiers des pays les moins avancés. Il faut mesurer aussi l'impact du protectionnisme et des échanges inégaux qui provoquent la lézardisation « volontaire » des économies et des espaces du système monétaire international - le F.M.I. - dominé par les U.S.A. et leur monnaie, le dollar. De tout cela, chacun convient.

Mais développer une grande politique de coopération est aussi indispensable pour un pays développé comme la France. C'est son intérêt bien compris. Il a tout intérêt à

parier sur le développement des capacités productives de ces peuples qui doivent pouvoir se nourrir, se loger, communiquer, se former.

La croissance induite créerait des ressources, leur donnerait la faculté d'accroître leurs demandes de produits, de services. Sans doute cela conduirait des pays comme le nôtre à acheter davantage et à consentir une aide plus grande, mais la France n'y perdrait pas car elle aurait produit plus pour engager ce développement. La France dispose d'atouts très sérieux pour cela, notamment en Afrique.

Une telle politique suppose de consacrer une aide importante pour lutter contre la faim, pour favoriser l'autosuffisance. Elle suppose, fondamentalement, d'arrêter de jouer le capital contre les hommes, de rechercher la multiplication des coopérations mutuellement avantageuses.

Elle implique que la France utilise son poids international pour contribuer à l'apparition d'un nouvel ordre économique mondial qui créerait de nouveaux équilibres. Si nous sommes d'accord pour accroître le rôle du F.A.C., nous voulons aussi augmenter ses crédits.

Face à ces besoins, le budget de la coopération tel que l'a présenté le Gouvernement comporte, dans le constat même de la situation des pays concernés, une série de remarques qui soulignent la dégradation du niveau de vie des populations, en dépit d'un certain effort de croissance.

En même temps, les mesures budgétaires régressent. Le rapport lui-même constate qu'il convient d'ajouter au budget de la coopération les sommes d'autres ministères qui participent à la coopération.

Il est fort regrettable, par exemple, que les sommes ainsi impliquées dans le budget de l'agriculture soient réduites au chapitre de l'aide alimentaire qui constitue pourtant l'une des questions primordiales, avec l'aide au développement des pays défavorisés, en vue de l'autosatisfaction de leur alimentation notamment.

Il est fort regrettable que les sommes du ministère de la coopération régressent quant au transport de l'aide alimentaire. En fait, ce budget diminue de 1,07 p. 100 et touche les secteurs essentiels, tels les crédits d'assistance technique, les bourses, la recherche, les établissements français à l'étranger.

L'aide publique globale devrait atteindre 0,54 p. 100 du produit national brut. Il est à remarquer que, si cet effort existe, nous sommes encore loin des 0,7 p. 100 préconisés par l'O.N.U. et que la Suède et la Norvège ont atteint ou dépassé.

En réalité, le divorce entre le constat et une réelle et grande coopération est considérable. Rien n'est sérieusement fait pour aller vers les solutions souhaitables auxquelles j'ai fait allusion et singulièrement pour la remise des dettes devenues insupportables pour un grand nombre de pays, pour s'orienter vers une politique de désarmement qui permette de consacrer les économies qui en découleraient à l'aide publique au développement et de modifier ainsi les rapports de coopération dans l'intérêt mutuel des peuples.

En conséquence, monsieur le ministre, nous regrettons ce budget de régression auquel nous ne pouvons nous associer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. Monsieur le ministre, je vous dirai d'abord que votre ministère est encore peu méconnu, du grand public en tout cas, et peut-être même des parlementaires. Cela est bien injuste puisqu'il assume une part considérable des relations extérieures de la France. Son rôle diplomatique, économique et culturel en fait l'instrument principal de la politique étrangère de notre pays en Afrique. C'est dire son importance décisive pour la sécurité extérieure de la France, préoccupation première de tout gouvernement.

Or votre connaissance personnelle du continent noir, votre rigueur bien connue, votre énergie ne manqueront pas d'obtenir des résultats très positifs. Le style de vos premiers actes de gouvernement, l'heureux climat de vos voyages me semblent bien augurer de la suite.

Vous avez fait d'entrée de jeu le choix politique d'une coopération qui, sans préjudice de la part considérable prise par la France à l'action multilatérale, qu'elle soit européenne ou mondiale, privilégie clairement le peuple et les Etats africains francophones avec lesquels nous avons eu depuis leur indépendance des relations particulières dues à l'histoire.

Or cette histoire, ils ne la renient pas - et vous l'avez très bien dit dans votre propos - au contraire, ils l'assument dans l'amitié avec notre pays qui reste, pour tous, la source irremplaçable de leur seule langue véhiculaire et le vecteur fondamental de la culture moderne, une culture respectueuse, d'ailleurs, de leurs propres cultures et traditions nationales. Et, pour la plupart de ces Etats, la coopération politique, économique et militaire avec la France, constitue la plus sûre garantie de leur indépendance nationale.

Réciproquement, le maintien et le renforcement de notre coopération avec ces Etats sont un élément fondamental de notre sécurité extérieure, laquelle, à notre époque, dépend et dépendra pour une part de plus en plus grande de la paix, de la prospérité et de l'indépendance de l'Afrique.

Or la paix en Afrique est pour le moins attaquée par certaine stratégie de contournement presque séculaire qui s'exerce en divers points du continent noir. C'est notamment le cas en Ethiopie, où le régime communiste du président Mengistu a établi une implacable dictature, aux visées impérialistes que de nombreux observateurs, tel tout récemment André Glucksmann, dénoncent depuis quelque temps. La paix et l'équilibre de tout le Nord-Est de l'Afrique - zone stratégique s'il en fut - ne sont pas moins menacés au Tchad, heureusement protégé des entreprises conquérantes du colonel Kadhafi par l'accord de défense qui, à plusieurs reprises et aujourd'hui encore, a été appliqué sous la forme d'une présence militaire française souhaitée, requise et qui a valeur à la fois de soutien du gouvernement légal et de dissuasion d'un agresseur aux aguets.

Passé l'époque des aller et retour des forces gouvernementales entre N'Djamena et le seizième parallèle, les médias ne parlent plus du Tchad. Ce pourrait être bon signe. Ne s'y passe-t-il donc plus rien ? Quelles nouvelles pouvez-vous nous en donner, au-delà des informations de presse d'il y a vingt-quatre heures, selon lesquelles Kadhafi en serait à faire attaquer les forces de Goukkouni Oueddei par un autre rebelle ? Nous nous réjouissons de tout indice confortant la position du président Hissène Habré, mais nous nous réjouissons plus encore si celui-ci pouvait un jour refouler complètement de son pays les forces libyennes, qui n'ont rien à faire au Tchad, et pas même dans la bande d'Aouzou dont on se demande au nom de quoi elle passe pour une annexe libyenne.

Vous êtes allé récemment à Madagascar, et j'attends avec beaucoup d'intérêt votre jugement sur l'évolution de ce pays. Jusqu'à présent et en dépit des velléités de rapprochement qui semblaient inspirer une nouvelle conduite au président Ratsiraka à l'égard de la France, toutes mes informations tendaient à établir que ce pays, jadis prospère, était tombé dans le marasme économique et dans la tyrannie politique pour ne pas dire la dictature. La presse, la radio et la télévision française n'ont guère parlé, par exemple, des massacres de jeunes perpétrés il y a un peu plus d'un an par le régime. On ne parle pas de Madagascar, de sorte que personne ou presque ne sait en France que la grande île n'a été que trop longtemps inféodée à Moscou qui lui fournissait, comme souvent en Afrique, les conseillers militaires, policiers, politiques et économiques, l'U.R.S.S. ayant évidemment tout intérêt, dans sa stratégie africaine, à s'emparer de Madagascar. Mais, au Mozambique comme ailleurs, les recettes soviétiques ont abouti à la paupérisation radicale d'un pays aux ressources humaines et minières considérables, à l'agriculture qui fut suffisante, et si M. Ratsiraka était enfin conscient de l'impasse dans laquelle il a conduit son peuple, ce serait déjà, monsieur le ministre, une excellente nouvelle.

De même, vous avez raison de soutenir une Guinée qui se remet peu à peu du drame Sékou Touré. Il faut apporter au peuple guinéen un surcroît de moyens pour que reprenne son développement, lequel passe évidemment par la formation de ses cadres moyens et supérieurs, afin d'exploiter rationnellement les immenses richesses potentielles de ce grand pays.

Nous approuvons également l'effort que vous faites pour aider la relance d'une activité économique terriblement nécessaire au conseil national de gouvernement d'Haïti, expression provisoire d'une future démocratie haïtienne. Pouvez-vous, pour la représentation nationale, faire le point de notre coopération de ces derniers mois avec la seule nation francophone indépendante d'Amérique, dont nul n'ignore l'attachement à la France et dont nul ne doit ignorer les rudes réalités économiques qui pourraient être mortelles pour les chances d'un régime pluraliste ?

Enfin, vous me permettrez d'évoquer un problème relatif aux réfugiés qui se pose de manière aiguë à Djibouti. Il s'agit de 14 000 ou 15 000 réfugiés éthiopiens sur le million de personnes qui ont fui le régime de Mengistu.

Or ces réfugiés, qui furent 30 000, ont été en partie, au cours des deux dernières années, renvoyés en Ethiopie. Dans la mesure où bon nombre d'entre eux étaient, comme on dit, des politiques et des résistants, je pense que nous n'avons pas à nous réjouir de ce renvoi qui fut patronné dans des conditions obscures par le haut commissariat aux réfugiés. Et, dans la mesure où la France jouit à Djibouti d'une grande influence et où il est vrai que le Gouvernement de Djibouti n'a pas beaucoup de moyens pour subvenir longuement aux besoins d'une population si nombreuse de réfugiés, ne pourrions-nous nous préoccuper davantage de cette population, solliciter éventuellement le soutien de la Communauté européenne et de la communauté internationale, pour faire en sorte qu'éventuellement tous ceux de ces réfugiés dont il ne serait pas prouvé qu'ils ne sont pas des réfugiés politiques ne soient pas obligés de retourner dans un pays où les attend la mort, ou tout au moins la famine.

Je voudrais aussi très brièvement, attirer votre attention sur les problèmes de population. A ce sujet, j'apprends aujourd'hui même que le fonds des Nations unies pour les activités en matière de population, fonds auquel la France ne contribue que pour 2 900 000 francs, s'est vu couper les vivres par les Etats-Unis d'Amérique. Or son siège est à New York. Est-ce que, compte tenu de la valeur reconnue dans le monde entier de l'école française de démographie, notre pays ne pourrait pas faire un effort supplémentaire et, qui sait, offrir un nouveau siège à cette institution très importante ?

Monsieur le ministre, l'U.D.F. approuve votre politique et votre budget, même s'il est encore un peu plus maigre que vous ne le voudriez. Mais nous savons que la France peut compter sur vous pour redresser l'image de la coopération. Vous ne le ferez pas seul et votre ministère non plus. Associez donc à votre action les parlementaires, les hommes d'affaires et les jeunes. Sur ce dernier point, je me fais aussi le porte-parole de mon ami Jean-François Michel, député de l'Ardèche, qui a bien voulu se désister en ma faveur de quelques minutes de temps de parole.

Les jeunes Français ne sont pas obligatoirement voués au chômage ni à la routine d'une vie trop rangée. Ils aspirent à de belles aventures, au plus noble sens du mot : médecins sans frontière, jeunes coopérants, agriculteurs ou commerçants, ils ont le goût de la générosité efficace.

Peut-être l'une de vos tâches majeures est-elle d'encourager les jeunes Françaises et les jeunes Français à donner de leur temps et de leur savoir au tiers monde, notamment en Afrique. N'y manquez pas.

La France, si nous croyions en elle autant que nos amis d'Afrique y croient, pourrait - et donc elle le doit - en tout respect des autres, gagner en Afrique le pari de la générosité, car c'est le pari de son intérêt.

La coopération active que vous voulez promouvoir - et nous saluons cette intention que vous avez démontrée - est le meilleur outil d'une stratégie française et européenne de la solidarité pour la paix. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

M. le président. La parole est à M. Alain Vivien.

M. Alain Vivien. Traiter de la coopération dans les dix minutes qui me sont imparties relève de la gageure, cette année particulièrement puisque le Gouvernement a bouleversé les structures du département et prétend développer une politique de coopération différente au nom d'une idéologie dont l'extrême jeunesse explique sans doute quelques errances de style, comme l'écrivait Jacques Decornoy dans le *Monde diplomatique* de septembre dernier à propos des ouvrages de M. Michel Guilloux.

Il est grand temps que le Gouvernement accepte un débat d'orientation générale sur nos relations extérieures. Ce sera ma première remarque car, en raison de l'excessive dispersion des structures ministérielles, il paraît impossible d'isoler la coopération de la conduite globale de notre politique étrangère. Cette requête instamment formulée, j'en viens à l'action que vous envisagez à partir de la rue Monsieur.

Tout d'abord, je veux déplorer la contraction du champ de cette action et le retour, à quelques exceptions près, au dispositif archaïque qui prévalait avant 1981. Le ministère de la

coopération est-il en passe de redevenir celui de la France d'outre-mer ? Voilà que sont exclus les Etats du Maghreb, toute l'Afrique blanche, que disparaissent de votre aire de compétence l'Amérique latine et l'Asie en voie de développement ! Au nom de quoi ? D'une certaine volonté de ne pas disperser nos efforts ? Mais la coopération avec le Maghreb ne sera pas interrompue. Elle sera mise en œuvre par d'autres, avec les risques d'incohérence que cette partition comporte. Par ailleurs, et contrairement à certaines déclarations, le développement de notre coopération avec d'autres Etats du tiers monde ne s'est jamais opéré au détriment des Etats de l'Afrique francophone pendant les cinq années de la précédente législature. Bien au contraire, c'est la majoration constante des moyens qui a permis d'accroître notre participation à leur développement, tandis que des initiatives nouvelles étaient prises dans d'autres continents, élargissant ainsi peu à peu notre audience et lui conférant un rang primordial parmi les nations - hélas trop peu nombreuses - qui agissent réellement en faveur du développement.

A cet égard, comment ne pas relever les variations dans vos déclarations en ce qui concerne le rapport de l'aide publique au développement au produit national brut depuis cinq ans ?

Le 3 avril, vous affirmiez lors de votre conférence de presse que, dans les années 1960-1970, nous n'étions pas loin du 1 p. 100. Ce faisant, vous intégrez indûment l'aide apportée aux D.O.M.-T.O.M., comme si ces derniers ne faisaient pas partie de l'ensemble national. En réalité, en 1980, l'A.P.D. ne s'élevait qu'à environ 0,36 p. 100.

Le 22 mai, devant la commission des affaires étrangères, vous estimiez que le rapport A.P.D. - P.N.B. variait entre 0,52 et 0,54 p. 100. Curieux pourcentage qui varierait en cours d'année !

Puis, au colloque de l'I.F.R.I. - l'institut français des relations internationales -, le 10 juin, vous affirmiez qu'après un pic de 0,54 p. 100 en 1984, ce pourcentage est tombé à 0,52 p. 100 en 1986. Il n'était en réalité que de 0,49 p. 100 en 1984, et vous avez probablement confondu cette année avec l'année 1985, au cours de laquelle le pourcentage de 0,54 p. 100 a bien été atteint.

Mais ces variations finissent par mettre en lumière une tout autre réalité : la hausse sensible de notre aide au développement, de 1981 à 1986, en dépit d'une conjoncture économique difficile et même si, je vous l'accorde volontiers, les résultats de la dernière année furent nettement moins significatifs que ceux des années précédentes. Ainsi, déclarer que, pour 1987, nous atteindrons 0,54 p. 100 ne revient donc à rien d'autre qu'à fixer la barre de notre effort au niveau de ce qu'il était en 1985.

Où sont donc les nouvelles ressources de votre nouvelle politique ? Les transferts de compétences étant assortis de transferts de lignes budgétaires, vos crédits régressent globalement selon les estimations du rapporteur spécial, peu suspect d'inimitié à l'égard de votre politique. Cette régression globale de plus de 1 p. 100, et de 2,8 p. 100 pour les interventions de l'Etat, contraste avec la déclaration en trompe-l'œil que vous avez faite le 16 septembre dernier, selon laquelle, globalement, votre budget resterait au niveau de ce qu'il était l'an dernier.

Vous annoncez une augmentation des crédits du fonds d'aide et de coopération. Nous ne saurions nous en plaindre nous qui, moi le tout premier, de 1984 à 1986, n'avons cessé d'attirer l'attention du ministère sur le déclin des dons alors que les prêts qui proviennent du Trésor ne cessaient d'augmenter. Cette hausse de 4,7 p. 100 en crédits de paiement est la bienvenue, mais j'observe que, dans le même temps, si les crédits du F.A.C. passent, de 1986 à 1987, de 1,1 à 1,4 milliard de francs, les prêts du premier guichet du Trésor s'élevaient de 1,7 à 2,6 milliards de francs.

Vous affirmez, par ailleurs, vouloir privilégier l'aide bilatérale. Nous pourrions avoir un débat sur ce point. Mais, en réalité, c'est l'aide multilatérale qui croît au rythme le plus soutenu, plus vite encore de 1986 à 1987 que de 1985 à 1986, puisqu'elle passera de 6,3 milliards de francs à 7,4 milliards. On observe - je vous l'accorde - le même phénomène dans le budget des affaires étrangères puisque l'aide multilatérale y double presque de 1986 à 1987.

M. Jean-Marie Daillet. En quoi est-ce critiquable ?

M. Alain Vivien. Votre projet de budget ne laisse pas d'inquiéter sur d'autres points.

Etes-vous bien sûr que la déflation des effectifs des coopérants qui, par certains côtés, se justifie pleinement, car il s'agit aussi de mettre un terme à certaines formes de coopération de substitution, ne reprendra pas à court terme ?

En matière d'enseignement, le rapporteur spécial annonce que cette déflation ne pourra pas être camouflée. Le mot est de sa plume.

Comment justifier la chute des crédits de recherche et de ceux qui sont destinés à l'aide privée dispensée par les organisations non gouvernementales ? Singulière entorse aux principes que vous affirmez, puisque vous avez répété précédemment que la coopération entre Etats est une chose trop importante pour être confiée aux seuls Etats.

Certes, vous comptez sur l'initiative des capitaux privés et sur cette sorte de gisement que constituent les moyens des collectivités locales. Mais, s'agissant de ces dernières, les résultats sont encore bien modestes et le seront sans doute encore longtemps.

Quant à l'action du capitalisme privé, comment pouvez-vous ignorer ou faire semblant d'ignorer la croissance des bénéfices transférés, tant bancaires qu'industriels, réalisés par l'ensemble des pays développés travaillant dans les nations du tiers monde ?

Dans un tel rapport de forces, l'association du capital local aux capitaux étrangers accroîtra surtout les plus-values de ce dernier, tout en créant sur place des solidarités économiques dont on ne voit que trop bien les risques politiques qu'elles induisent.

Mais revenons à la recherche, que votre projet de budget sacrifie délibérément. Ses crédits chutent de 25 p. 100 en autorisations de programme et de 23 p. 100 en crédits de paiement. De plus, le déclin organisé est sélectif. Comment ne pas nous indigner, par exemple, du sort particulièrement grave réservé à l'O.R.S.T.O.M., l'office de la recherche scientifique et technologique d'outre-mer ? Pour les O.N.G. - les organisations non gouvernementales - la chute est plus grave encore : 30 p. 100. La coopération décentralisée voit ses moyens réduits de plus de 63 p. 100. Il n'est pas jusqu'aux volontaires du progrès dont les subventions décroissent, elles aussi, à un rythme accéléré.

Je ne voudrais pas terminer mon intervention sans me placer à un niveau peut-être plus élevé d'appréciation, sans déplorer l'absence de propositions quant aux questions qui hantent l'esprit des responsables politiques africains.

N'avons-nous donc rien à proposer en ce qui concerne la dette et les exigences contestables du F.M.I. ? Ne devons-nous, comme l'affirmait ici même hier M. Balladur, qu'exprimer un point de vue technique et non politique sur les choix opérés par la banque mondiale ? Dans la crise universelle que traversent les produits agricoles dans les nations industrialisées comme dans les pays du tiers monde, devons-nous en rester au constat des difficultés présentes, ou devons-nous nous engager avec résolution dans les perspectives de Lomé III, en nous inspirant des propositions d'Edgar Pisani ?

Enfin, en ce qui concerne notre politique en Afrique australe, puisqu'elle est d'actualité, que voulons-nous réellement ? En quoi pouvons-nous contribuer à ramener la paix par le dialogue dans des pays amis comme l'Angola ? Comment pouvons-nous agir utilement pour faire reculer l'apartheid ? Autant de questions qui restent non résolues, mais qui relèvent pour une large part des responsabilités qui sont les vôtres.

Certes, la tâche est rude ; mais nous aurions aimé vous voir confirmer les grandes orientations maintes fois définies par le Président François Mitterrand. Comment ne pas avouer que nous restons insatisfaits après avoir écouté vos propos ?

Toutes ces incertitudes, tous ces désaccords expliquent que nous ne pourrions vous suivre dans les nouvelles orientations de vos choix politiques et budgétaires. Il est infiniment regrettable qu'ils contrastent, et douloureusement, avec votre affirmation selon laquelle la coopération doit être sans complexe, dans l'égalité et la responsabilité. Cette déclaration, monsieur le ministre, nous la reprenez à notre propre compte, car elle reprend, sous une autre forme, le droit fil des préoccupations exprimées par le Président de la Répu-

blique, telles qu'il les avait énoncées à la conférence de Paris sur les pays les moins avancés, à Cancun et à Mexico. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Nous en arrivons maintenant aux questions.

Les groupes interviendront à tour de rôle dans l'ordre suivant : groupe du rassemblement pour la République, groupe Front national (R.N.).

Je rappelle que l'auteur de chaque question dispose de deux minutes.

Pour le groupe du rassemblement pour la République, la parole est à M. Jean-Claude Dalbos.

M. Jean-Claude Dalbos. Je tiens à intervenir, monsieur le ministre, sur un chapitre bien particulier, en relation avec votre ministère, celui de la F.M.V.J.

La fédération mondiale des villes jumelées, fondée par Jean-Marie Bressand et quelques pionniers il y a bien des années, avait pour mission, au-delà des systèmes politiques, de faire se rencontrer les citoyens de différentes nations.

Peu à peu, dans un but de solidarité, les jumelages ont été orientés de façon préférentielle vers la coopération avec le tiers monde, sans négliger pour autant les autres jumelages.

La force de cette fédération, dans laquelle militaient des hommes et des femmes de toute confession et de toute appartenance politique, résidait dans la foi de ses premiers membres qui avaient conscience d'assumer ainsi un véritable apostolat. Jean-Marie Bressand, quelles que soient les maladroitures inévitables que certains ont pu lui reprocher, a jalousement veillé pendant plus de trente ans à ce que la F.M.V.J. ne devienne jamais un instrument politique au service des uns ou des autres.

À la tête de cette association, se sont succédés des personnalités très différentes : Dubedout, Charbonnel, Henri Jacquet, Duhamel, Mendès France, Vercors, Montaron, etc., ce qui montre bien la diversité des responsables de ce mouvement. Et cela a duré jusqu'au congrès de Montréal, il y a deux ans.

À ce congrès, puis à celui de Turin, lorsque Jean-Marie Bressand eut démissionné, s'est présentée une candidature, celle d'un ancien Premier ministre français. Celui-ci, maire d'une grande ville, mais surtout homme de parti, s'est empressé de faire entrer dans le personnel de l'association nombre de ses anciens collaborateurs de Matignon et d'autres personnels fortement politisés. Je tiens, bien entendu, leurs noms à votre disposition, mais il serait malséant de les livrer à cette tribune. Sachons simplement que certains viennent du ministère de la solidarité, d'autres du ministère des transports. Un autre, « dégage » par M. Bérégovoy, serait même payé par la compagnie Air France.

Dans le même temps, une tentative pour charger l'intitulé et les statuts de la F.M.V.J. a été lancée au congrès de Montréal et à celui de Turin.

Enfin, les buts de la fédération ont été dévoyés, s'orientant, notamment lors du congrès de Dakar, vers des prises de positions politiques, avec pour toile de fond le seul combat de l'apartheid. Tous ceux qui ont participé aux journées internationales de Dakar ont pu en témoigner. Le président Bernard Stasi et M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat chargé des droits de l'homme, ont été à peu près occultés dans les comptes rendus de la presse sénégalaise et internationale.

Si j'interviens auprès de vous à ce sujet, c'est que le budget de la F.M.V.J. dépend à 60 p. 100 du Gouvernement français : depuis 1967, environ 2 500 000 francs sont apportés chaque année par votre ministère, auxquels il faut ajouter des financements de Matignon et des financements indirects par mutation de hauts fonctionnaires.

Nous sommes arrivés à un tournant : ou bien vous aidez la F.M.V.J. à retrouver son pluralisme et son indépendance politique, ou bien vous envisagez, avec vos collègues des différents ministères concernés, de réduire, voire de supprimer l'aide de notre Gouvernement.

Vieux militant de la F.M.V.J., à laquelle j'ai appartenu dès sa naissance aux côtés de Jean-Marie Bressand, je ne souhaite pas que nous en arrivions à cette extrémité. Mais nous n'avons pas le droit de laisser ce mouvement, créé au nom de la liberté et de l'amitié des peuples, devenir un instrument politique au service d'un homme. Nous n'avons pas le droit de laisser le parti socialiste s'approprier la F.M.V.J.

J'ai reçu le dernier bulletin de l'association. Il rend compte des nouvelles adhésions françaises à la F.M.V.J. pendant les douze derniers mois. J'ai fait relever l'appartenance politique des nouvelles villes adhérentes : Cachan, socialiste ; Charleville-Mézières, socialiste ; Chilly-Mazarin, socialiste ; Epinal, socialiste ; Epinay-sur-Seine, socialiste ; Evry, socialiste ; Grande-Synthe, socialiste ; Guyancourt, socialiste ; La Verrière, communiste ; Limoges, socialiste ; Nandy, socialiste ; Naveil, divers gauche ; Noyant-la-Gravoyère, socialiste. On trouve seulement, tout à la fin, une ville R.P.R., Saint-Augustin, et une ville U.D.F., Vitry, dont le maire est M. Méhaignerie.

Il y a là de quoi préparer la réélection du président sortant, élection de maréchal, ou élection de pays totalitaire. Il faut, monsieur le ministre, veiller à cela.

Je ne vous demande pas une réponse immédiate à ce problème particulièrement délicat, mais seulement la promesse que vous allez examiner de très près l'aide que notre Gouvernement doit apporter à ce mouvement en fonction des buts poursuivis, de son indépendance politique et de son pluralisme. De nombreux peuples attachés à la fédération mondiale des villes jumelées attendent votre réponse, et le vieux militant que je suis compte sur vous pour faire toute la lumière et rendre à cette association le rôle qu'elle n'aurait jamais dû perdre de vue. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

M. le président. Monsieur le ministre, souhaitez-vous répondre après chaque question ou après que tous les députés auront posé leur question ?

M. Michel Aurillac, ministre de la coopération. Je répondrai à toutes les questions en même temps.

M. le président. La parole est donc à M. Xavier Deniau, pour poser deux questions.

M. Xavier Deniau. Monsieur le ministre, le 26 mars 1984 mourait Sékou Touré, qui régnait sur la Guinée depuis quelque trente ans. Quelques jours plus tard, le 3 avril, un gouvernement militaire se mettait en place et faisait à nouveau appel à la coopération française.

Depuis lors, notre coopération en Guinée a constamment navigué à vue. Au gré de l'actualité, des informations, des contacts, des idées, nous avons sur tel ou tel point apporté notre concours. Nous avons notamment pris la responsabilité pratiquement entière de la réforme monétaire, par l'intermédiaire soit d'experts internationaux, qui étaient en fait tous Français, soit de nos propres experts, et à l'aide de nos fonds. Mais nous n'avons pas établi avec la Guinée de relations contractuelles.

Le dernier accord de coopération, signé par Sékou Touré en 1978, je crois, est en fait caduc. Il ne correspond absolument pas à la situation, et depuis 1984, je le soulignais à l'instant, nous traitons avec les Guinéens au jour le jour ou au mois le mois.

Dans la pratique, cela veut dire qu'ils nous présentent constamment des demandes, auxquelles nous répondons ou non, mais qu'ils ne s'engagent pas. Les liens spéciaux qu'ils avaient établis avec des pays d'Europe de l'Est n'ont pas été remis en cause et le très grand nombre de ressortissants d'Europe de l'Est en Guinée, ou de Guinéens en formation en Europe de l'Est - ils se chiffrent par milliers - n'a décliné que très faiblement, voire a augmenté.

Il est nécessaire de traiter avec la Guinée comme nous traitons avec l'ensemble de nos partenaires au sein de notre système de coopération préférentiel, qui touche les pays francophones ou en voie de le devenir. Il faut conclure avec elle un accord de coopération, réunir régulièrement une commission mixte et définir, en contrepartie de nos apports, les obligations du Gouvernement guinéen.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, si vous envisagez de signer avec la Guinée un nouvel accord de coopération qui tienne compte de la situation présente et de réunir la commission mixte qui sera probablement prévue par cet accord.

Je ne quitterai pas tout de suite la Guinée, car je veux vous conter, en introduction à ma seconde question, une anecdote qui la concerne.

J'ai rappelé la révolution du 3 avril 1984, quelques jours après la mort de Sékou Touré. La première manifestation, peut-être la seule spontanée, qui a réuni un très grand nombre de familles et d'enfants de Conakry, s'est faite au cri de « Coco là-bas ! ».

C'était une demande pressante de retour à l'enseignement du français. Coco était, en effet, dans les documents publiés au temps de Sékou Touré, l'enfant par qui on illustrait l'enseignement de huit langues locales. Il était à ces huit langues locales ce que Mamadou et Bineta ont été pour l'enseignement du français dans toute l'Afrique de l'Ouest. « Coco là-bas », cela voulait dire Coco dehors, on n'en veut plus !

Ainsi, la première demande du peuple guinéen, venue du fond des quartiers, des familles et des enfants eux-mêmes, concernait-elle le rétablissement de l'enseignement du français.

Dans le même ordre d'idées, j'ai assisté il y a quelques années, dans le nord de Haïti, à une véritable atmosphère d'émulte quand on a voulu obliger les instituteurs et les familles à recevoir un enseignement en créole.

Dans les deux cas - mais cela vaut pour beaucoup d'autres pays - le sentiment populaire était qu'enfermer les gens dans leur langue locale, c'était les enfermer dans des fonctions subalternes et dans leur pauvreté. La formule n'est pas de moi, mais du Président de la République, M. Mitterrand : « Qui s'enferme dans sa langue locale, a-t-il dit, s'enferme dans sa pauvreté. » Vous voyez que j'ai de bons auteurs !

Or, la France, pendant des années, a constamment confondu le respect que nous devons aux langues locales, l'esprit de recherche qui doit nous animer à leur égard, le travail des chercheurs, qui doit passer par l'O.R.S.T.O.M. ou par l'Institut français d'Afrique Noire, et la pédagogie. C'est avec notre argent, nos moyens, nos professeurs, nos pédagogues que, dans un très grand nombre de pays, on a contribué à imposer l'étude des langues locales, y compris, à Haïti, le créole en transcription anglaise qui permettait de passer directement du créole à l'américain. Ce que les Américains cherchent à faire depuis cinquante ans dans ce pays, ce sont nos missionnaires administratifs, les chercheurs venus de nos universités, nos professeurs qui ont commencé à le réaliser !

Votre sentiment, monsieur le ministre, est-il bien qu'il ne faut pas confondre la pédagogie et l'enseignement avec la recherche, et qu'il faut réserver nos moyens à l'enseignement du français ? Si nous ne le faisons pas, personne ne le fera, alors que les organismes internationaux sont prêts à apporter tous les financements voulus pour l'enseignement des langues locales - je ne parle pas de la recherche.

M. le président. Pour le groupe Front national [R.N.], la parole est à M. Jean-François Jalkh.

M. Jean-François Jalkh. Monsieur le ministre, suite à l'intervention de mon collègue et ami Bruno Gollnisch, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir nous préciser deux points.

Premièrement, existe-t-il un mécanisme précis d'évaluation des résultats obtenus par la coopération technique, et si oui, comment ce mécanisme fonctionne-t-il ?

Deuxièmement, j'aimerais savoir si, dans le cadre du redéploiement des crédits annoncé par votre ministère, des critères politiques ou des critères de réciprocité dans le traitement des ressortissants français vont enfin être officiellement pris en compte pour l'octroi des crédits de coopération.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la coopération.

M. le ministre de la coopération. Monsieur le président, mesdames, messieurs, avant de répondre individuellement aux auteurs de questions, je tiens à faire une mise au point sur la politique de coopération elle-même.

Cette politique, M. Guéna l'a fort bien dit, n'est pas conduite au jour le jour en fonction des inflexions successives de nos partenaires ou, plus exactement, de la politique intérieure de nos partenaires. Procéder ainsi serait une erreur profonde, comme le montrent les évolutions que nous avons pu constater et qui ont donné raison à ceux qui avaient espéré contre vents et marées.

Ainsi, pour la Guinée, sans doute l'un des plus beaux exemples que l'on puisse méditer, la période de Sékou Touré a certes été marquée par une rupture presque complète avec la France. On a même essayé de rompre avec l'enseignement du français. Et pourtant, les quelques liens que l'on avait pu conserver avec ce pays, y compris du temps de Sékou Touré, ont ensemencé ce qui a permis, après son départ, une reprise vigoureuse des relations avec la France, même si ces relations ne sont pas encore arrivées au degré de clarté et de stabilisation que nous pourrions souhaiter.

Je pourrais citer d'autres exemples, notamment celui de Madagascar.

A Madagascar, après la révolution de 1972 et la période d'instabilité qui a suivi, les relations entre le régime malgache et la France ont été extrêmement difficiles. En particulier, la malgachisation de l'enseignement primaire a été tentée sur une très grande échelle et la langue française a reculé.

Or, depuis près de deux ans, le français revient en force à Madagascar. Son enseignement est redevenu obligatoire dans le primaire et nous avons maintenant quelques difficultés à satisfaire la demande en professeurs pour l'enseignement supérieur et la formation des maîtres de l'enseignement secondaire.

D'autres exemples pourraient être cités qui montreraient que, sans chercher, bien entendu, à privilégier les pays qui entretiennent avec nous les relations les plus difficiles, il faut savoir juger de ces relations sur une assez longue durée pour éviter des ruptures qui, à terme, seraient très mauvaises.

D'ailleurs l'ensemble, finalement, est très positif. Si l'on regarde l'histoire non plus sur quelques dizaines d'années, mais à l'échelle d'un siècle, notre présence désormais très forte à Maurice, aux Seychelles ou à Haïti montre bien que ce qui a fondé la communauté entre la France et divers autres pays transcende très largement les péripéties de la politique, qu'elle soit intérieure ou étrangère.

Cela dit - et je réponds là à M. Gollnisch - même si nous voulons coopérer « contre vents et marées », nous ne devons pas coopérer les yeux fermés, ni coopérer en ne défendant pas nos ressortissants.

Au cours de chacun de mes voyages, je me suis préoccupé du sort de nos ressortissants et j'ai défendu leurs intérêts avec vigueur.

Récemment encore, j'ai rappelé aux Malgaches les engagements qu'ils ont pris en matière d'indemnisation à la suite des nationalisations qui avaient été faites dans les années 1972 à 1974. J'ai obtenu un certain nombre d'engagements, dont certains sont d'ores et déjà tenus.

Et je pourrais - mais ce serait lassant pour l'Assemblée - lire la très longue liste de ressortissants français dont j'ai pu régler le sort dans des conditions tout à fait positives à l'occasion des voyages que j'ai effectués, que ce soit en Afrique ou hors d'Afrique.

M. Charles Revet. Très bien !

M. le ministre de la coopération. Cela étant, il faut voir comment se déroule la politique de coopération.

Ce qui caractérise la politique de coopération que mène mon ministère, c'est qu'elle est, dans l'ensemble, bien contrôlée. Pourquoi ?

D'abord parce qu'elle s'engage à l'intérieur d'un système contractuel. Même si, parfois, ce système a vieilli, parce que les accords de coopération sont anciens, c'est un système qui, malgré tout, nous permet d'avoir sur place des missions d'aide et de coopération qui contrôlent effectivement l'emploi des fonds. A l'intérieur du cadre très large des accords de coopération, toutes les opérations sont individualisées et font l'objet de conventions qui sont signées tout au long de l'année, conventions qui prévoient leurs propres modalités de contrôle et d'exécution, si bien que le risque de dérapage à l'intérieur du système contractuel est très réduit.

Si l'on regarde des opérations qui sont, pour notre ministère, un peu marginales, comme l'aide humanitaire ou l'aide alimentaire que nous accordons à des pays « du champ », on s'aperçoit qu'elles sont strictement contrôlées.

Ou bien elles sont faites avec les gouvernements. Dans ce cas, les conventions prévoient que les produits correspondant à l'aide alimentaire seront vendus à des prix affichés et officiels, et que les sommes obtenues seront versées à un compte spécial permettant l'acquisition de matériels et d'intrants, de façon à favoriser le développement agricole.

Ou bien les aides sont accordées à des organisations non gouvernementales, notamment à des Eglises ou des organismes de même nature. Cette aide est, elle aussi, strictement contrôlée.

Je viens d'engager, à Madagascar, pour les populations sinistrées par le cyclone et pour les populations de grandes villes qui souffrent de malnutrition, des opérations d'aide alimentaire qui ne pourront en aucune façon être détournées.

Ce sont là des opérations typiques, qui montrent l'efficacité de notre système de coopération.

Je répondrai maintenant sur quelques points précis.

M. Alain Vivien s'est préoccupé de l'évolution des crédits de recherche.

La présentation qu'il en a faite, et qui repose d'ailleurs sur l'analyse du seul chapitre 42-23, n'est pas exacte, car les crédits de recherche que met en œuvre le ministère de la coopération figurent à la fois aux chapitres 42-23, 68-91 et 68-92. Les crédits inscrits au chapitre 42-23 s'élevaient à 20 millions de francs environ en 1985 et à 17 millions en 1986. En 1987, ce sera effectivement un peu moins de 17 millions de francs. Mais, dans le même temps, les sommes inscrites aux chapitres 68-91 et 68-92 seront soit en stagnation, soit en forte expansion, soit stables. Ainsi, au chapitre 68-92, les crédits restent à 29 millions de francs. Au chapitre 68-91, ils étaient passés de 20 130 000 francs en 1985 à 85 200 000 francs en 1986; ils atteindront environ 120 millions de francs en 1987. Ainsi, loin de diminuer, les crédits de recherche vont augmenter. Seulement, ils s'appliqueront à des opérations de recherche réellement menées en Afrique, et non pas seulement aux opérations de recherche fondamentale, qui ne relèvent pas par nature de mon propre ministère.

M. Guéna a souligné le risque de déflation des effectifs et l'insuffisance des crédits en ce qui concerne les bourses.

S'agissant des bourses, j'ai déjà répondu au cours de mon intervention liminaire, dans laquelle j'ai indiqué que les crédits étaient légèrement insuffisants par rapport aux ambitions de mon ministère, mais que je n'avais pas pu faire autrement que d'accepter leur amputation compte tenu des conditions chaotiques de leur consommation dans les années précédentes. Par conséquent, je serais très heureux de recevoir des crédits de bourses supplémentaires mais je suis mal placé pour en demander.

Pour ce qui est de la déflation des effectifs, je rappelle que celle-ci a été de 3 000 personnes entre 1981 et 1986. L'état de mon budget, tel que je le présente, conduirait, si je n'arrive pas à une redistribution de crédits, à une déflation d'environ 140 unités en 1987. C'est-à-dire que, même en l'état actuel de mes crédits et sans nouvelle redistribution interne des crédits de mon budget, la déflation qui pourrait avoir lieu en 1987 sera beaucoup moins forte que celle qui a eu lieu au cours de chacune des années précédentes. C'est donc un progrès relatif.

A M. Daillet, je répondrai que les nouvelles du Tchad, comme celles de Madagascar, de Djibouti ou d'Haïti, sont relativement satisfaisantes.

L'effort de la France au Tchad remonte maintenant à deux ans et demi. Il a pris notamment une allure très vigoureuse avec l'opération Epervier. Il a permis au gouvernement du Tchad d'exercer son autorité sur les quatre-vingt-quinze centièmes de la population, de remettre en ordre les structures administratives du pays et de faire redémarrer - même si c'est dans des conditions très difficiles - l'économie.

Le territoire tchadien est encore occupé par un pays étranger sur presque la moitié de sa superficie. Il est certain que, pour la France, les Tchadiens doivent être au Tchad et les Libyens en Libye, mais il est certain aussi que le Tchad doit d'abord renforcer ses structures, augmenter ses moyens et exercer une plus grande autorité sur le territoire qui est économiquement fort, pour pouvoir ensuite recouvrer sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire.

Pour ce qui est de Madagascar, je n'ai pas trouvé l'inféodation que M. Daillet a cru déceler. Il m'a semblé que le gouvernement malgache avait le souci de son indépendance. Et la présence soviétique, si elle est réelle dans la « grande île », est relativement discrète. En tout cas, ni dans l'armée malgache ni dans l'administration malgache, on ne trouve la trace d'une influence étrangère qui indiquerait que nous avons affaire à un pays qui serait plus proche d'une démocratie populaire que d'un pays de liberté.

M. Dominique Chaboche. Ce n'est pas croyable !

M. le ministre de la coopération. En ce qui concerne les réfugiés de Djibouti, je tiens à indiquer que, s'il y en a encore aujourd'hui environ 18 000 sur ce territoire, le gouvernement de cette république ne nous a jamais demandé notre aide pour les prendre en charge. Il s'est toujours adressé aux institutions des Nations unies et au commissariat pour les réfugiés. Il va de soi que, si une aide nous était demandée, notamment sous forme d'aide alimentaire, nous serions tout à fait disposés à la mettre en œuvre.

S'agissant d'Haïti, j'ai noté, au cours d'un voyage que j'y ai effectué au début de l'été, la volonté très forte des Haïtiens de s'appuyer sur la France. La coopération de la France avec Haïti est d'ailleurs en progression très sensible. Je fournirai quelques chiffres à cet égard. En 1985, l'aide totale publique française à Haïti était de 139 millions de francs. En 1986, elle s'est élevée à 170 millions de francs. Et les engagements que j'ai pris à l'égard d'Haïti portent l'aide totale française pour 1987 à 300 millions de francs. Vous voyez donc que la France exerce maintenant à Haïti un rôle très efficace en matière de développement. L'image de la France y est d'ailleurs très bonne.

Cela m'amène à évoquer le problème de l'enseignement du français et du créole. Que ce soit à Haïti, à l'île Maurice, aux Seychelles, dans les petites Antilles de l'arc créolophone des îles du Vent et des îles Sous-le-Vent, il y a un phénomène du créole. Le créole est une langue populaire, parlée par la population et souvent même par l'élite locale. Mais il ne faut pas considérer le créole comme une langue étrangère, différente du français, ni comme une langue qui couperait les populations de leurs racines de langue française. A cet égard, j'ai eu l'occasion de m'exprimer à la télévision haïtienne. Interrogé sur l'enseignement du créole, j'ai indiqué, d'une part, que je trouvais absurde la transcription du créole en phonétique anglo-saxonne, parce qu'elle était incompréhensible par qui que ce soit et par les créolophones eux-mêmes, et, d'autre part, qu'il était très souhaitable de privilégier ce qui rapprochait le créole de la langue mère, à savoir le français. Je conclusais mon intervention en disant : « Vive le créole enseigné en français ! » - ce qui a provoqué une approbation évidente de la part de mes interlocuteurs. C'est ainsi qu'il faut présenter partout notre conception des rapports du français et du créole.

J'en viens aux questions posées par M. Dalbos sur les villes jumelées.

Je n'entrerai pas dans les problèmes de personnes. D'abord, parce que le problème des villes jumelées dépasse la compétence de mon propre ministère. Ensuite, parce que je ne veux pas imaginer qu'un ancien Premier ministre ait utilisé la fédération mondiale des villes jumelées comme un moyen de recueillir l'ensemble de ses collaborateurs.

Mais j'ai fait savoir à la fédération mondiale des villes jumelées qu'à partir de l'an prochain je changerai de méthode dans l'appui à cette fédération. Il a été décidé, en accord avec cette dernière, que 1986 serait la dernière année de versement d'une subvention de fonctionnement, comme cela était prévu depuis plusieurs années. En effet, mon ministère a, pour 1986, mis en paiement une attribution totale de 2,85 millions de francs, alors qu'il était demandé 3,65 millions de francs, mais, en 1987, je ne financerai plus que des projets d'« actions de jumelage », après examen précis de ces projets et de leur efficacité. C'est-à-dire que je financerai, comme le budget de mon ministère le prévoit, des actions de coopération, et non pas des actions destinées à soutenir une administration de villes jumelées, qui devrait être financée par les villes elles-mêmes.

M. Alain Vivien. Très bien ! Il était temps !

M. le ministre de la coopération. M. Jalkh, au nom de M. Gollnisch, m'a interrogé sur les résultats obtenus par la coopération technique et sur la manière dont nous pouvions les apprécier.

Il n'y a évidemment aucun critère scientifique permettant d'apprécier rigoureusement les résultats obtenus par la coopération technique, mais je crois pouvoir dire que tout le système de contrôle que nous avons mis en place, l'existence de nos missions de coopération, l'emploi d'un certain nombre de bureaux techniques français de grande valeur pour préparer les projets et pour en contrôler l'exécution nous permettent de porter des jugements sur l'efficacité des opérations de coopération que nous avons entreprises. Toutes ne sont pas

un succès, mais les échecs que nous avons pu rencontrer ont tenu souvent à la conception que nous nous faisons des projets. J'ai appelé cela « l'ère des éléphants blancs ». Il est sûr que certains projets de très grande taille, trop largement dimensionnés, employant notamment des techniques agricoles qui ne sont pas adaptées au terroir africain...

M. Charles Revet. Tout à fait !

M. le ministre de la coopération. ...ont pu échouer, mais, dans l'ensemble, nous avons tiré les leçons des échecs passés. Nous préférons la coopération par petits projets à la coopération par grands projets. Nous préférons le développement des petites entreprises au développement des très grandes affaires, qui ne sont pas adaptées au continent africain. Toute mon administration a le souci de l'efficacité et du sérieux. Et j'ai pu vérifier, dans les pays d'Afrique où je suis allé, que les missions d'aide et de coopération étaient bien outillées pour contrôler sur place l'efficacité de notre action.

En conclusion, le budget de la coopération a été réorienté vers une action dynamique. Je suis sûr que, l'an prochain, lorsque je viendrai devant le Parlement défendre le projet de budget pour 1988, je pourrai vous apporter des exemples très précis de la mise en œuvre des principes que j'ai aujourd'hui eu l'honneur de défendre devant vous. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Sourdille, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jacques Sourdille, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au terme de cette discussion, je tiens à rappeler l'intérêt qu'attache la commission des finances à l'observation qu'elle a formulée.

En effet, la commission s'est attachée au problème de la francophonie et partage les avis qui ont été émis tout à l'heure sur l'importance du maintien de l'enseignement du français, quela que soient du reste ceux qui seront appelés à en assurer l'enseignement, pourvu qu'il soit de qualité.

Dans son observation unique, la commission a appelé l'attention du Gouvernement sur le caractère irremplaçable des échanges personnels et précoces au cours de la formation des cadres civils et militaires des jeunes Etats démocratiques qui ont choisi l'amitié avec la France.

Sur ce point, je voudrais expliquer par deux brefs commentaires l'importance que nous attachons à cette observation.

A l'instant où l'Afrique orientale - et, peut-être aussi bientôt l'Afrique australe - bascule dans l'agitation et dans la famine, on perçoit que le vrai risque de sous-développement réside finalement dans la guerre. Sans prétendre avoir répandu la « paix française », comme on le disait autrefois de la *pax romana*, il restera que, depuis le discours de Brazzaville, l'effort lucide de la République pour la libération et pour la liberté des peuples d'Afrique, de Félix Eboué jusqu'à aujourd'hui, en passant par Gaston Defferre, aura porté d'abord sur le développement d'échanges interpersonnels et sur la confiance entre égaux.

M. Jean-Marie Daillet. Tout à fait !

M. Jacques Sourdille, rapporteur spécial. C'est à cette aune qu'il faut mesurer l'exagération des protestations récentes à propos du renvoi chez eux d'une centaine de Maliens en situation de totale irrégularité et sans aucune ressource avouable.

Dans ces minorités marginales, qui sont, hélas ! le fruit de migrations, de bidonvilles et de ruptures culturelles - ne nous y trompons pas - les jeunes Africains ne se reconnaissent pas et s'étonneraient, au contraire, d'un relâchement intellectuel qui préfigure toujours les grandes erreurs nationales. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la coopération.

M. le ministre de la coopération. Monsieur le rapporteur, l'observation de la commission sur l'importance des problèmes de formation sera prise en considération dans toute la mesure du possible par le Gouvernement.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Coopération ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 5 245 043 francs ;
« Titre IV : moins 121 412 683 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 18 millions de francs ;
« Crédits de paiement : 11 500 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 1 703 000 000 francs ;
« Crédits de paiement : 529 050 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

MM. Arrighi, Baeckeroot, Descaves, Martinez, Mégret et les membres du groupe Front national (R.N.) ont présenté un amendement, n° 75, ainsi rédigé :

« Réduire les crédits du titre IV de l'état B de 835 460 797 francs. »

La parole est à M. Pierre Descaves.

M. Pierre Descaves. Monsieur le ministre, notre amendement est fondé sur le fait que les crédits affectés à l'aide internationale sont passés de 1,5 milliard de francs à 2,9 milliards, soit une augmentation proche de 100 p. 100.

La coopération financière est nécessaire, mais elle doit être réservée aux pays qui nous sont favorables, aller aux populations plus qu'aux dirigeants, se traduire davantage par des moyens de production que par des aides alimentaires qui ne résolvent pas le problème de la faim et qui sont souvent détournés, notamment en Ethiopie.

Il n'est pas souhaitable non plus qu'elle soit dispersée entre une poussière d'associations dont l'efficacité paraît beaucoup plus orientée vers la recherche de subventions que vers l'aide internationale. Ainsi, on peut relever dans la liste des associations subventionnées en 1984 - votre ministère ne m'a pas encore fourni la liste des subventions pour 1987 - plusieurs associations confessionnelles dont on ne voit pas pour quelles raisons ce sont les contribuables qui les subventionnent et non les adeptes des confessions concernées.

C'est ainsi que la Cimade a reçu 970 000 francs, et que le C.C.F.D. a touché 503 000 francs alors qu'il s'agit d'une association qui s'est fait une spécialité de financer les organisations subversives. Je note encore dans cette liste le Département évangélique français d'aide apostolique ; le Centre de recherche et d'information pour le développement, qui a reçu 100 000 francs - ce centre de recherche semble surtout chercher des fonds !

J'y trouve aussi un collectif régional tiers monde - s'il est régional, il n'a pas sa place dans le budget de l'Etat ; un Intercollectif - on ne sait ce que c'est ; le Centre international des unions chrétiennes de jeunes gens de France ; l'association Les Regards croisés - qui se croisent curieusement sur le portefeuille des contribuables (*Rires*) ; l'association Enfance et partage, qui a partagé une subvention de 255 000 francs ; l'association R.U.N.A.M.A.O.U.I., qui a reçu 140 000 francs - quel sigle mystérieux (*Rires*) ; l'association des Religieux français - encore une association confessionnelle ; la Confédération française démocratique du travail - un syndicat ; l'Association générale des intervenants retraités - s'ils sont retraités, ils ne sont plus intervenants (*Rires*) ; le Mouvement rural de jeunesse chrétienne - là, c'est à la fois confessionnel et agricole ; l'institut des affaires culturelles - cela devrait dépendre de la culture, malheureusement, c'est le budget de la coopération qui subventionne cette association !

Dans cette liste, je relève encore la fédération départementale des foyers ruraux de Saône-et-Loire (*Rires*) ; l'association d'amitié France-Mozambique - je rappelle que le Mozambique est un pays marxiste qui n'est pas particulièrement ami de la France ; les Artisans du monde - cette association

devrait figurer plutôt au budget du commerce et de l'artisanat ; le Clong, à qui on a versé 27 000 francs - là, je renonce à savoir de quoi il s'agit (*Rires*) ; l'association Plaisance XIV^e - on se demande pourquoi on ne verse rien aux dix-neuf autres arrondissements et aux 36 000 communes ; l'association des enseignants Paris 6 et 7 - pourquoi la subvention de 25 000 francs qu'elle a reçue n'était-elle pas plutôt inscrite au budget de l'éducation nationale ?

Ce n'est pas tout, voici encore les Amis du peuple en marche - en marche vers quoi ? Et la société internationale pour le développement - j'espère que ce n'est pas un nouveau carrefour ; l'association Carrefour du développement, justement, qui a reçu cinq millions de francs - combien recevra-t-elle en 1987 ?

M. le président. Monsieur Descaves, il faut que vous franchissiez le carrefour et que vous concluez.

M. Pierre Descaves. J'ai presque terminé, monsieur le président.

M. Dalbos nous a dit ce qu'il fallait penser de la fédération des villes jumelées, je n'y reviens pas. Dans cette liste, on trouve encore l'association internationale pour l'optimisation de la nutrition des plantes (*Rires*) - comme s'il ne valait pas mieux nourrir les humains ; l'association des dirigeants du Trésor - ils devraient émarger au budget des finances...

M. Guy Vadepied. C'est bien vrai !

M. Pierre Descaves. ... l'association Conseil et développement - encore un carrefour !

J'arrête là cette litanie qui, je l'espère, monsieur le ministre, vous aura convaincu de la nécessité d'examiner très attentivement les subventions qui seront versées en 1987. Ne nous rendez pas ridicules et faites en sorte que les contribuables n'aient pas le sentiment d'avoir été volés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jacques Sourdilhe, rapporteur spécial. J'ai écouté avec intérêt - comme toujours - l'exposé de M. Pierre Descaves, malgré, parfois, mon hilarité. Je reconnais que cette liste d'associations oblige à réfléchir.

Toutefois, il n'a pas paru possible à la commission des finances de sanctionner toutes les associations sous prétexte que certaines sont fantaisistes, inattendues ou coupables. Par conséquent, elle vous laisse le soin, monsieur le ministre, de procéder au curetage nécessaire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. André Bellon, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. André Bellon, rapporteur pour avis. La commission des affaires étrangères n'a pas examiné cet amendement, mais je crois pouvoir dire qu'elle ne l'aurait pas accepté. Je serais étonné qu'un membre de cette commission pense le contraire.

Le chapitre 42-24, relatif à l'appui à des initiatives privées et décentralisées, a déjà beaucoup baissé cette année. Il serait donc maladroit et inopportun d'aller plus loin.

Evidemment, certaines associations ont des noms curieux. Mais je me souviens d'une association provinciale « les Amis de l'Inde... et d'ailleurs », qui, au-delà de ce nom un peu bizarre, essayait de sensibiliser l'opinion à des problèmes réels, ceux des gens qui vivent en Inde dans des conditions difficiles.

La dénomination de ces associations peut parfois poser des problèmes de sémantique - ô combien complexes -, mais il serait regrettable de renoncer à sensibiliser l'opinion publique à des problèmes humains, à des problèmes réels et difficiles, qui sont ceux de notre temps.

Quant au chapitre 41-43, il a un contenu plus politique. Il est vrai que l'on peut épiloguer sur le type d'Etat auquel nous devons donner ou non une aide budgétaire. Cela étant - M. Guéna et M. le ministre le faisaient remarquer assez justement - ce serait un peu s'ingérer dans les affaires d'un Etat que de dire qu'il ne fait pas tout à fait ce que nous souhaitons. La rupture complète des liens n'est pas obligatoirement une bonne chose. A cet égard, j'ai à l'esprit l'exemple du Tchad cité par M. Guéna.

Où est la frontière entre le « un peu », le « beaucoup » et le « passionné » ? Quelle que soit l'intensité de ces liens, il faut les préserver.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur cet amendement ?

M. le ministre de la coopération. Mesdames, messieurs les députés, le Gouvernement, bien entendu, est opposé à cet amendement. Mais je tiens à apporter deux précisions.

La première, c'est qu'il est tout à fait impossible de confondre le chapitre 41-43, intitulé « Aide budgétaire » - qui est une aide budgétaire aux Etats - avec le chapitre 42-24 « Appui à des initiatives privées et décentralisées ».

Quant au chapitre 42-23, il concerne des organismes de coopération au sein desquels d'ailleurs figuraient les associations Carrefour du développement et Espace Nord-Sud, qui ont été soumises à un contrôle particulier et sont mises en liquidation.

Sans confondre dans un même opprobre les organisations non gouvernementales et les associations, je suis extrêmement vigilant quant aux crédits affectés à des associations qui sont en fait un démembrement de la puissance publique, créé pour contourner les règles de la comptabilité publique.

M. Yves Guéna et M. Jean-Marie Dailliet. Très juste !

M. le ministre de la coopération. J'ai d'ailleurs demandé à l'inspection générale des finances de contrôler un certain nombre de ces organismes, mais comme elle ne peut pas tout contrôler, j'ai également chargé des fonctionnaires de mon ministère - et des autres ministères de tutelle - de participer à ces contrôles.

Mais quand il s'agit d'associations, notamment d'organisations non gouvernementales regroupées ou non au sein d'un C.L.O.N.G - ce qui signifie comité de liaison des organisations non gouvernementales -, j'ai le souci d'aider celles qui font de véritables opérations de coopération, d'où un inflexible de la politique consistant à aider les opérations plutôt que les associations.

Le résultat en sera que les associations qui ont de vrais projets seront probablement mieux aidées en 1987 qu'en 1986. En revanche, celles qui sont des machines à rechercher des subventions risquent de souffrir et même parfois de mourir. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Vivien, contre l'amendement.

M. Pierre Descaves. Il va défendre le Carrefour ?

M. Alain Vivien. Les auteurs de cet amendement confondent deux éléments assez différents.

S'agissant des concours financiers, mon groupe n'y a jamais été très favorable, et cela depuis toujours. Toutefois, nous reconnaissons que certaines situations peuvent difficilement être assumées dans le cadre d'accords de coopération.

Peut-être serait-il bon que le Gouvernement - et je vais au devant du désir de notre collègue du Front national - veuille bien, une fois par an, informer l'Assemblée de l'utilisation des différents concours financiers accordés. Cette mesure relativement souple permettrait à chacun de s'y retrouver.

S'agissant des appuis aux initiatives privées décentralisées, je suis en complet désaccord avec M. Descaves. Depuis quelques années, nous sommes un certain nombre à avoir recherché, avec une certaine passion et une certaine intensité, la meilleure adéquation des moyens accordés aux associations privées.

S'agissant de la F.M.V.J., il se trouve que je la connais bien. Eh bien, la démission de M. Jean-Marie Bressand a permis de faire en sorte que le budget de cette association ne soit pas consommé à plus de 80 p. 100 par des « dépenses de fonctionnement » sur lesquelles je ne m'étendrai pas davantage.

Quant à l'orientation politique de la F.M.V.J., quelle était-elle donc lorsque M. Jean-Marie Bressand rendait visite au colonel Kadhafi en janvier 1985 alors même que nos troupes entraient au Tchad pour contenir l'invasion libyenne ? Quelle était-elle lorsque M. Jean-Marie Bressand accueillait dans les locaux de la F.M.V.J. M. Ben Bella après sa libération par les autorités algériennes ?

Il est vrai que M. Mauroy préside aujourd'hui la F.M.V.J., mais le président de la section française, c'est-à-dire le comité national de jumelage, est M. Bernard Stasi (*Exclama-*

tions sur les bancs du Front national (R.N.) et les communes sont libres d'y adhérer ou non, qu'elles soient R.P.R., communistes, socialistes ou tout autre !

J'en reviens au fond. Les initiatives privées décentralisées sont fondamentales. Nous sommes d'accord avec le Gouvernement pour considérer que l'Etat ne peut pas tout faire. La seule exigence que nous puissions avoir doit être que les crédits accordés servent vraiment à de véritables opérations de développement.

Je voudrais rendre un hommage particulier à ces associations non gouvernementales qui font, dans leur écrasante majorité, un travail de fourmis au bénéfice du tiers monde, sans pour autant faire appel à des concours particulièrement coûteux pour les finances nationales. (*Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Les membres de ces associations sont sur le terrain et partagent les conditions de vie des populations. Pour s'en rendre compte, il faut aller sur place et ne pas rester dans les hôtels climatisés des capitales africaines.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous ne pouvons que nous opposer à cet amendement.

M. Pierre Descaves. Vous êtes toujours généreux avec l'argent des autres !

M. le président. La parole est à M. Xavier Deniau, pour répondre au Gouvernement.

M. Xavier Deniau. M. Bellon a laissé entendre qu'il donnait l'avis de la commission des affaires étrangères. Selon moi, la majorité de la commission des affaires étrangères aurait approuvé les déclarations du rapporteur spécial de la commission des finances et de M. le ministre.

M. le président. Monsieur Descaves, maintenez-vous cet amendement ?

M. Pierre Descaves. Compte tenu des explications de M. le ministre, notamment quant à la vérification à laquelle il allait faire procéder, je retire notre amendement. (*Très bien ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. L'amendement n° 75 est retiré.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.

(*La réduction de crédits est adoptée.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.*)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la coopération.

M. Alain Vivien. Monsieur le président, je demande la parole, pour une explication de vote.

M. le président. Ce n'est pas possible, monsieur Vivien, les crédits sont adoptés. En revanche, je peux vous donner la parole pour un rappel au règlement.

M. Alain Vivien. Soit, je ferai donc un rappel au règlement (*Sourires.*)

Rappel au règlement

M. le président. La parole est à M. Alain Vivien, pour un rappel au règlement.

M. Alain Vivien. Ce débat a mis en évidence un certain nombre de points de convergence entre nous. Comment d'ailleurs en aurait-il été autrement dès lors qu'il s'agit non seulement des intérêts bien compris de notre propre nation, mais également de ceux des nations amies qui sont liées à nous par des accords de coopération ?

Cependant, s'agissant des grands équilibres de ce budget, nous ne pouvons pas être en accord. En effet, nous aurions souhaité que le volume de l'aide augmente davantage et que le Gouvernement réponde plus précisément à nos questions d'intérêt général - j'espère que le mutisme de M. le ministre n'est que provisoire.

Enfin, la politique de coopération ne saurait être dissociée de l'ensemble de la politique des relations extérieures de la France.

Voilà pourquoi nous ne pouvons pas approuver ce projet de budget, tout en demandant non seulement que soient apportées les corrections nécessaires - il est cependant un peu tard en première lecture -, mais également que s'instaure le plus rapidement possible un débat d'ensemble sur nos relations extérieures dans lesquelles la coopération doit trouver, à notre sens, une place majeure.

Je vous remercie, monsieur le président.

M. le président. Monsieur Vivien, vous aurez sans doute la bonté de m'indiquer l'article de notre règlement sur lequel vous avez fondé votre intervention... (*Sourires.*)

Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la coopération.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

M. le président. J'ai reçu de M. Alain Mayoud une proposition de loi constitutionnelle tendant à inclure le mode de scrutin pour les élections législatives dans la Constitution.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 423, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

3

COMMUNICATION RELATIVE A LA CONSULTATION D'ASSEMBLÉES TERRITORIALES DE TERRITOIRES D'OUTRE-MER

M. le président. M. le président de l'Assemblée a reçu de M. le Premier ministre une lettre, en date du 23 octobre 1986, relative à la consultation des assemblées territoriales de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, de la Polynésie française et de Wallis et Futuna sur le projet de loi, déposé au Sénat, sur l'enseignement supérieur.

Cette communication a été transmise à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Vendredi 24 octobre 1986, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987, n° 363 (rapport n° 395 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

- Affaires étrangères ; Premier ministre : droits de l'homme, francophonie ;

Annexe n° 1 (affaires étrangères). - M. Jean-François Mancel, rapporteur spécial ; avis n° 397, au nom de la commission des affaires étrangères ; tome I (affaires européennes) de M. Jean-Marie Daillet ; tome II (relations culturelles et francophonie), de M. Xavier Deniau ; tome III (services diplomatiques et généraux), de M. Jean-François Deniau ; tome XII (droits de l'homme), de M. Claude-Gérard Marcus ; avis n° 398, tome I, de M. Loïc Bouvard, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :
Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures dix.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale*

LOUIS JEAN

NOMINATION DE RAPPORTEURS

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES,
DE LA LEGISLATION

ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

M. Pierre Sirgue a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Jean-François Jalkh et plusieurs de ses collègues, relative à l'expulsion des étrangers en infraction avec la loi. (N° 230.)

M. Dominique Bussereau a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. André Thien Ah Koon, tendant à ériger deux départements à la Réunion. (N° 376.)

M. Albert Mamy a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Vincent Ansquer, relative aux modalités et aux délais de règlement des factures établies pour un fournisseur de marchandises, l'exécution de travaux ou de prestations de services. (N° 389.)

M. Gérard Léonard a été nommé rapporteur de la proposition de résolution de M. Jean-Marie Le Pen et P.D.S.C., tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions de fonctionnement et de gestion du ministère de la coopération. (N° 303.)

M. Dominique Bussereau a été nommé rapporteur de la proposition de résolution de M. Gilbert Gantier, tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions dans lesquelles ont été déclenchées les grèves sauvages des mercredi 24, jeudi 25 et vendredi 26 septembre à E.D.F. dans certains arrondissements de Paris. (N° 367.)

CONVOCATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

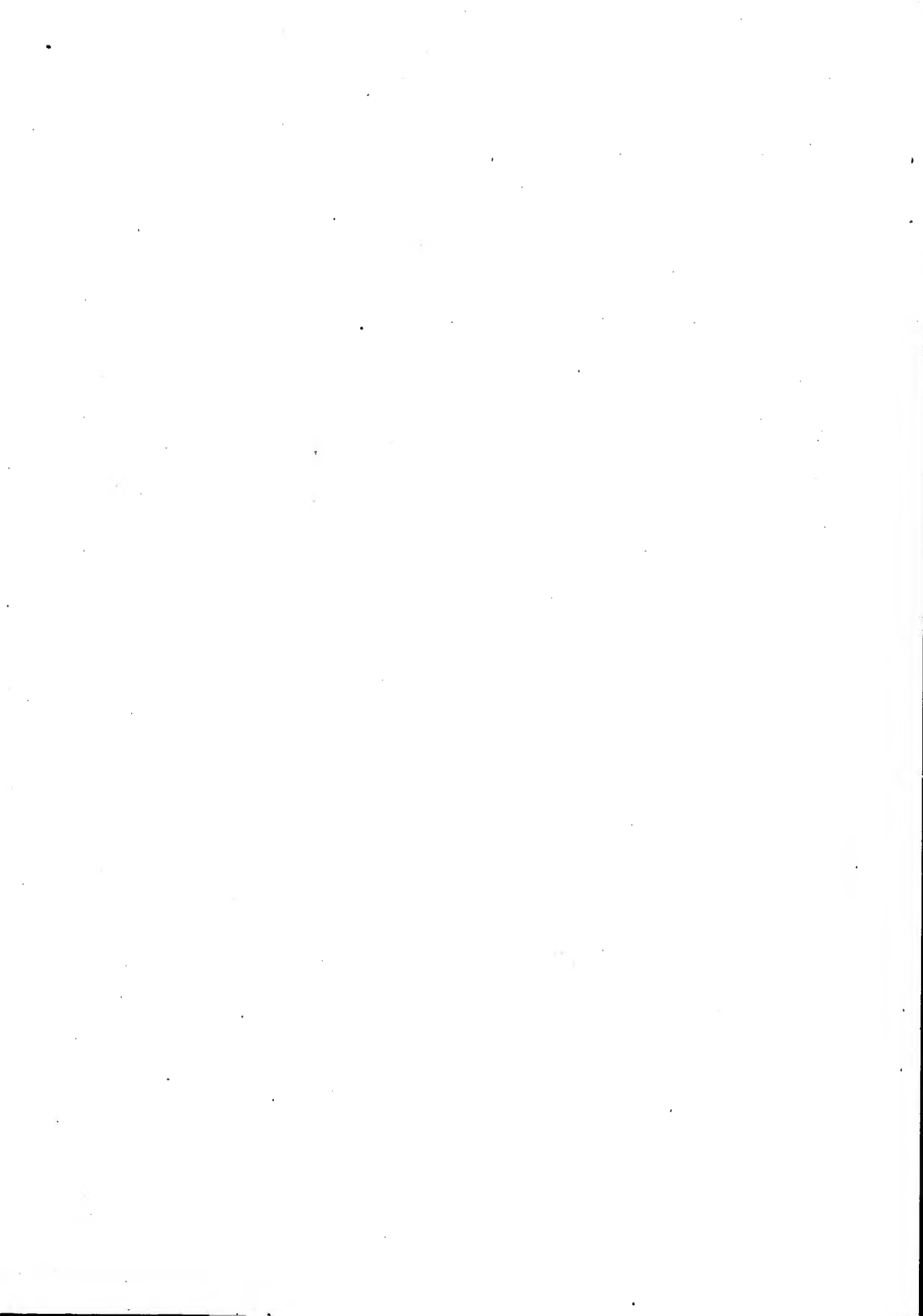
La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mardi 28 octobre 1986, à dix-neuf heures dix, dans les salons de la présidence.

DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR LA PLANIFICATION

(Art. 2 de la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982
portant réforme de la planification)
(2 postes à pourvoir)

La commission des finances, de l'économie générale et du Plan a désigné MM. Jean-Paul Séguéla et Jean de Lipkowski comme candidats.

Les candidatures ont été affichées et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du 24 octobre 1986.



ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mar	ETRANGER
Codes	Titres	Francs	Francs
<p>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</p>			
03	Compte rendu..... 1 en	106	306
33	Questions 1 en	106	325
63	Table compte rendu	60	82
93	Table questions	90	90
<p>DEBATS DU SENAT :</p>			
06	Compte rendu..... 1 en	96	306
36	Questions 1 en	96	331
66	Table compte rendu	60	77
96	Table questions	30	40
<p>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</p>			
07	Série ordinaire..... 1 en	684	1 500
27	Série budgétaire 1 en	196	293
<p>DOCUMENTS DU SENAT :</p>			
08	Un an.....	684	1 400

Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :

- 03 : compte rendu intégral des séances ;
- 33 : questions écrites et réponses des ministres.

Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :

- 06 : compte rendu intégral des séances ;
- 36 : questions écrites et réponses des ministres.

Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :

- 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
- 27 : projets de lois de finances.

Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 1E
 Téléphone : Renseignements : 45-78-82-31
 Administration : 45-78-61-39
 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon le zone de destination.

Prix du numéro : 2,80 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

